



Conflits fonciers autour de l'activité hévéicole dans la sous-préfecture de Daoukro (centre-est Côte d'Ivoire)

OURA Kouadio Raphaël

Géographe rural

Centre de Recherches pour le Développement (CRD)

Université Alassane Ouattara de Bouaké

ouranien@yahoo.fr

KOFFI Yao Jean Julius

Enseignant-chercheur

Département de géographie

Université Alassane Ouattara de Bouaké

yao.julius@ird.fr

KOUAME Kouamé Félix

Doctorant, géographe

kouamekanfelix87@gmail.com

Résumé : La décennie 1980 a été marquée en Côte d'Ivoire par une crise cacaoyère. Cette crise, fortement ressentie à Daoukro du fait du vieillissement des vergers, de la sécheresse, des feux de brousse et de l'appauvrissement des sols, a favorisé le délaissement de cette région par les paysans au profit de l'ouest ivoirien, la nouvelle boucle du cacao. Plus de deux décennies après, on assiste à un retour des mêmes paysans à Daoukro, pour la pratique de l'hévéa. Mais le développement de cette spéculation, sensée être une opportunité dans la sous-préfecture, engendre des conflits entre les acteurs. Cet article analyse les préoccupations liées actuellement à l'activité hévéicole notamment les crises foncières. La méthodologie a impliqué principalement une enquête auprès de 70 paysans répartis dans quatre villages et un guide d'entretien administré aux responsables de la Société Africaine des Plantations d'Hévéa (SAPH) et aux autorités administratives et coutumières.

Les résultats de la recherche révèlent que l'intérêt accordé à cette culture par les paysans et même des fonctionnaires, a engendré une course à la terre dans la région. Il en est résulté une raréfaction des terres et une augmentation des tensions foncières. Ces tensions sont surtout de types intrafamilial (82%), inter-villages (11,1%) mais aussi autochtones/migrants (6,9%). Elles se manifestent par la destruction de cultures, des interdictions de mettre les pieds sur les parcelles et des disputes autour de la terre. Ces conflits sont si récurrents que les paysans recourent régulièrement aux autorités coutumières (71,67 %), administratives et judiciaires (28,33 %) pour les régler.

Mots clés : Crise cacaoyère, migration de retour, hévéaculture, conflit foncier, Daoukro (Centre-Est Côte d'Ivoire)

Abstract: The 1980s were marked by a cocoa crisis in Côte d'Ivoire. The effects of this crisis were strongly felt in Daoukro due to the maturity of orchards, drought, bush fires and soil impoverishment. This situation caused the abandonment of this region by the peasants in favour of the Ivorian western part, the new Cocoa loop. More than two decades later, the same peasants returned to Daoukro to grow rubber tree. But the development of this speculation, thought to be an opportunity in the sub-prefecture, has created conflicts between the actors. This article analyzes the current concerns related to rubber tree activity, including land crises. The methodology has mainly involved a survey of 70 peasants in four villages and an

interview guide to the heads of the African Society of Rubber Plantations (SAPH) and the administrative and customary authorities.

The results of the research have revealed that the interest attached to this culture by farmers and even civil servants has led to a land race in the region. This has resulted in a depletion of land and an increase in land conflicts. These tensions are mainly intra-familial (82%), inter-village (11.1%), but also opposed natives and migrants (6.9%). They are manifested by the destruction of crops, the prohibition to set foot on the plots and disputes around the land. These conflicts are so recurring that farmers regularly resort to customary (71.67%), administrative and judicial authorities (28.33%) to settle them.

Key words: Cocoa crisis, return migration, rubber tree growing, land conflict, Daoukro (Centre-East of Côte d'Ivoire)

Introduction

Dès son accession à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire a opté pour une politique de développement économique basée sur les cultures d'exportation principalement le binôme café-cacao. L'investissement dans ces deux cultures a fait de notre pays le premier producteur mondial de cacao et le 5^{ème} au niveau du café (Kouadio et *al.*, 2002). Mais, la longue période de sécheresse des années 1970 a entraîné la chute de la productivité de ces spéculations dans plusieurs régions du pays notamment dans le Centre-Est Ivoirien. Cet espace autrefois appelé « boucle du cacao », a perdu sa place au profit de l'ouest, du centre-ouest et du sud-ouest du pays. Cette ancienne boucle du cacao connaît aujourd'hui une profonde mutation agricole. On y assiste en effet, à une reconversion du binôme café-cacao en faveur de nouvelles cultures pérennes, notamment l'hévéaculture. Ce produit, pratiqué au départ dans la partie Sud du pays, s'étend de plus en plus dans les zones Centre et Est et cela au détriment du café et du cacao (Parcir, 2013). Du fait de sa résistance relative à la variabilité climatique par rapport au café et au cacao, le caoutchouc constitue aujourd'hui l'un des produits les plus sollicités par les paysans des régions forestières du pays.

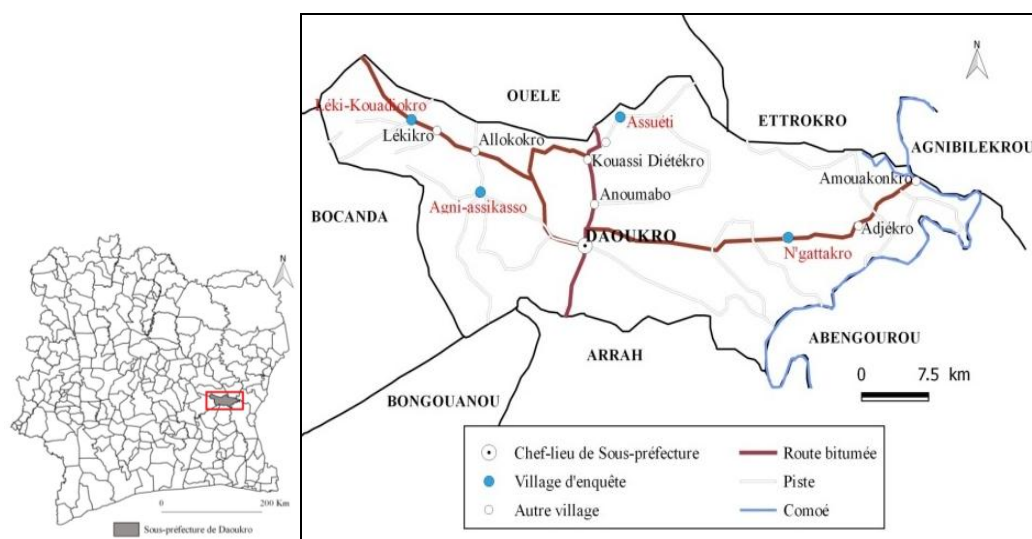
La sous-préfecture de Daoukro, située au Centre-Est de la Côte d'Ivoire, a bénéficié dans les années 1990 d'un grand projet de développement de plantations d'hévéa dénommé « Vallée Comoé ». L'initiative de ce projet a permis à la population sous-préfectorale d'avoir des grains d'hévéa à moindre coût et d'étendre leurs plantations. Mais, la création de plusieurs hectares de cette plante suscite aujourd'hui d'importants enjeux autour du foncier. On assiste ainsi à une multiplication des tensions foncières dans la sous-préfecture. Cela s'explique par les pressions exercées sur les terres (Kouamé, 2014). La pression sur la ressource conduit à une individualisation, une privatisation et une marchandisation des droits fonciers (Chauveau et *al.*, 2006).

Alors que la sous-préfecture en compte plusieurs aujourd'hui, une plantation d'hévéa a une durée de vie de plus de 50 ans à laquelle s'ajoute l'importance d'espace qu'elle occupe. D'où la réduction des terres cultivables et la multiplication des tensions foncières dans la région. En effet, 18 et 9 cas de conflits ont été respectivement enregistrés en 2014 et 2015 contre seulement 3 cas en 2013. Ainsi, les paysans se retrouvent de plus en plus en justice pour le règlement des conflits qu'ils n'ont pu résoudre par la voie traditionnelle. Comment l'hévéaculture, une activité considérée comme une opportunité pour les producteurs et capable ainsi de les fixer dans la région du fait de la richesse qu'elle génère, s'est-elle rapidement présentée comme un produit qui suscite tant de conflits fonciers dans cet espace ? L'analyse des données dans cet article s'est faite autour de trois axes principaux : la crise cacaoyère et le regain d'intérêt pour l'hévéaculture, les tensions dues à la ruée vers l'hévéaculture et les impacts et règlements de ces tensions.

1-Données et méthodes

Pour bien mener cette étude, plusieurs techniques de recueil de données ont été utilisées. Ce sont la recherche documentaire, l'observation sur le terrain, l'enquête par le questionnaire et des guides d'entretien. L'analyse documentaire a consisté en une revue de documents portant sur le monde agricole notamment sur la filière hévéicole. Ce sont particulièrement des écrits sur les pratiques agricoles et surtout sur l'hévéaculture et les tensions foncières en lien avec cette culture. Après cette phase, des enquêtes de terrain ont été réalisées de mai à juillet 2016. Elles ont permis d'apprécier les réalités liées à la pratique de cette spéculation dans la sous-préfecture. L'enquête a été réalisée par questionnaire auprès 80 chefs de ménages, c'est-à-dire à 20 producteurs d'hévéa dans chacun des villages d'Agni-Assikasso, Assuéli, Léki-Kouadiokro et de N'Gattakro (carte 1). Des entretiens ont été effectués avec les chefs de village, les présidents des jeunes et les responsables de la SAPH (Société Africaine des Plantations d'Hévéa), la structure d'encadrement locale. Ces entretiens ont aussi concerné les autorités coutumières des villages d'enquête et les autorités administratives en charge des règlements des tensions foncières.

Carte 1 : Présentation de la zone d'étude et des villages d'enquête



Source : BNETD/ CCT, 2000

Réalisation : Oura Raphaël et Koffi Julius, Septembre 2016

2. Résultats et analyse

2.1. La crise cacaoyère et le regain d'intérêt pour l'hévéaculture

Le déclin de l'ex-boucle du cacao autour des années 1980 a encouragé les paysans de cette zone à accorder un peu plus d'intérêt aux nouvelles cultures de diversification agricole notamment l'hévéaculture.

2.1.1. La crise cacaoyère et la dégradation des conditions écologiques, des causes de découragement des paysans

Plusieurs facteurs ont concouru au déclin de l'ex-boucle du cacao dans les années 1980. Il s'agit d'abord de la baisse de la pluviométrie de cette région entre les années 1970 et 1980. A Daoukro, les mois les plus humides (mars, avril, mai et juin) ont connu une régression des hauteurs de précipitation (Kanohin et al., 2012). La baisse de la pluviométrie au cours de ces décennies a favorisé de grandes sécheresses et des feux de brousse dans la localité. De la sorte, on observe une chute considérable des rendements de café et de cacao, se situant à moins de 400 kg/ha (Affou et Tano, 1988). Ensuite, il y a le fait du vieillissement des plantations de cacao et la perte de la fertilité des sols. Il en est résulté une migration massive de paysans en direction principalement des zones forestières de l'ouest, du centre-ouest et du sud ouest du pays. Cette migration a marqué définitivement le déclin de l'ex-boucle du cacao (Affou et Tano, op cit). En effet, les effets des feux de brousse et les longues périodes de sécheresses qui sévissaient dans cette ancienne boucle du cacao ne permettaient plus aux paysans de réaliser de bonnes productions. Cette situation s'est amplifiée par la chute des cours du cacao à la fin des années 1980¹ (Ruf et Agkpo, 2008). La chute du prix du binôme café-cacao a provoqué au niveau des zones forestières, un abandon de ces cultures au profit de l'hévéa, jugé plus rentable et moins pénible pour le planteur (Lobé et al., 2012). Dès lors, les espaces dédiés aux cacaoyères sont progressivement voués à la création de plantations d'hévéa dans l'ancienne boucle du cacao (Kouamouo, 2009). A cette situation déjà favorable à l'hévéaculture, s'est ajoutée la récurrence des conflits fonciers dans les zones d'accueil des migrants (Oura, 2016).

2.1.2 Les conflits fonciers à l'ouest du pays et le retour des migrants pour l'hévéaculture

Depuis les années 1990, on assiste à de vives tensions entre autochtones et migrants dans régions forestières de la Côte d'Ivoire (Kouakou et al. 2016). En raison des conflits fonciers récurrents, de la baisse des cours du café et du cacao qui diminuait l'attrait financier que représentaient ces cultures de rente, et de la difficulté pour les nouveaux migrants de créer des plantations en basse-côte par manque de terres, on assiste au retour de Baoulé vers leurs zones d'origine (Babo, 2010 ; Babo et Droz, 2006). Dans l'ex-boucle du cacao, le retour des planteurs a été marqué par l'introduction de nouvelles cultures pérennes comme l'anacardier, le palmier à huile et surtout l'hévéaculture (Aloko et al., 2014). En fait, l'entrée en production des premières plantations d'hévéa, la hausse des cours de l'hévéa et la chute du prix du cacao dans les années 2000 ont encouragé plusieurs ressortissants de Daoukro à s'intéresser à cette spéculation qui génère des revenus importants. La force de l'hévéa réside dans le fait qu'il produit chaque jour du caoutchouc et son exploitation se fait pendant dix mois dans l'année (Brindoumi, 2015).

Le revenu mensuel que cette culture procure aux planteurs leur permet de mieux résister en cas de chute des cours du caoutchouc. Aussi, cette culture pérenne est moins exigeante en termes de pluviométrie, sa culture est possible sur plusieurs types de sol. Aussi, la longue durée de vie de l'hévéaculture (au-delà de 50 ans) offre aux producteurs la garantie de leur patrimoine foncier dans le contexte actuel de la raréfaction des espaces disponibles (Tano, 2012). Dans la sous-préfecture de Daoukro, la réussite de l'hévéaculture a été aussi encouragée par la SAPH (Société Africaine des Plantations d'Hévéa), la structure d'encadrement locale qui a toujours été un partenaire privilégié des planteurs d'hévéa². Son

¹ Le prix d'achat du cacao aux producteurs qui était de 400 Fcfa/kg entre 1986 à 1988 a chuté de 50% au cours de la campagne 1988/89 pour passer à 200 Fcfa/kg

² On constate la présence effective des agents de la SAPH dans les villages. En effet, un agent de cette structure réside dans chaque village où se pratique l'hévéaculture à Daoukro. Ces actions renforcent l'engouement et l'encadrement rapproché auprès des producteurs.

rôle est d'assurer leur assistance technique aux normes de production pour l'amélioration des rendements. Elle assure également l'achat du caoutchouc des planteurs. En plus de ces conditions de son développement, cette plante réclame moins d'entretiens (désherbages) dès lors qu'elle entre en production, à l'opposé de la plantation de cacao dont les travaux sont jugés assez épuisants et répétitifs par les planteurs (photo 1).

Photo 1 : une plantation de 18 ans dans le village N'gattakro



Cliché : Kouamé Félix, septembre 2016

Cette photo, prise dans le village de N'gattakro, montre une plantation d'hévéa de 12 ans. Ainsi, après plusieurs années de production, l'ombre de ce produit empêche les herbes d'envahir la plantation. Pour toutes ces raisons, plusieurs planteurs ont accordé un intérêt particulier à l'hévéaculture. C'est alors qu'on assiste à un mouvement de retour de planteurs dans la sous-préfecture de Daoukro, avec à l'esprit de produire le caoutchouc.

2.2. La ruée vers l'héaculture et les tensions foncières dans les campagnes

Depuis son introduction à Daoukro dans les années 90, l'hévéaculture n'a cessé de prendre de l'ampleur dans cette localité. Mais, cet intérêt accordé à cette spéculation par les paysans et même des fonctionnaires, a suscité une course à la terre au point que sa pratique est aujourd'hui source de tensions foncières dans toute la sous-préfecture.

2.2.1. Un essor remarquable de l'hévéaculture à Daoukro

Débuté timidement dans les années 1990 par le projet Vallée Comoé avec un nombre restreint de producteurs, l'hévéaculture connaît aujourd'hui une réussite indéniable dans la sous-préfecture de Daoukro. Le nombre de planteurs ainsi que les superficies culturales à l'hectare se sont accrus. On en enregistre respectivement 1320 et 8 093 sur l'ensemble des villages et campements de sous-préfecture (SAPH-Daoukro, 2016). En effet, l'entrée en production des premières plantations et la hausse des cours du latex dans les années 2000³ ont été des facteurs incitateurs dans la région. De la sorte, on assiste à un délaissement des autres cultures pérennes telles que le cacao et le café au profit de ce nouveau produit. L'intérêt pour l'hévéa est si réel que des fonctionnaires (24,28%) investissent eux aussi dans cette spéculation. Mais, en même temps que la sous-préfecture réalise un développement rapide des plantations d'hévéa, elle doit faire face à la compétition foncière à l'origine de plusieurs formes de tensions foncières entre les communautés villageoises (Ruf, 2009).

³ De 2002 à 2008, le prix d'achat du latex aux producteurs a connu une hausse régulière au fil des années en Côte d'Ivoire. Il atteint alors 405 F/kg en 2008. Après un effondrement en 2009, le prix du caoutchouc grimpe à nouveau très fortement entre 2010 et 2011. En 2011, il a atteint la barre de 800 FCFA/kg (Brindoumi, 2015, Ruf, 2009)

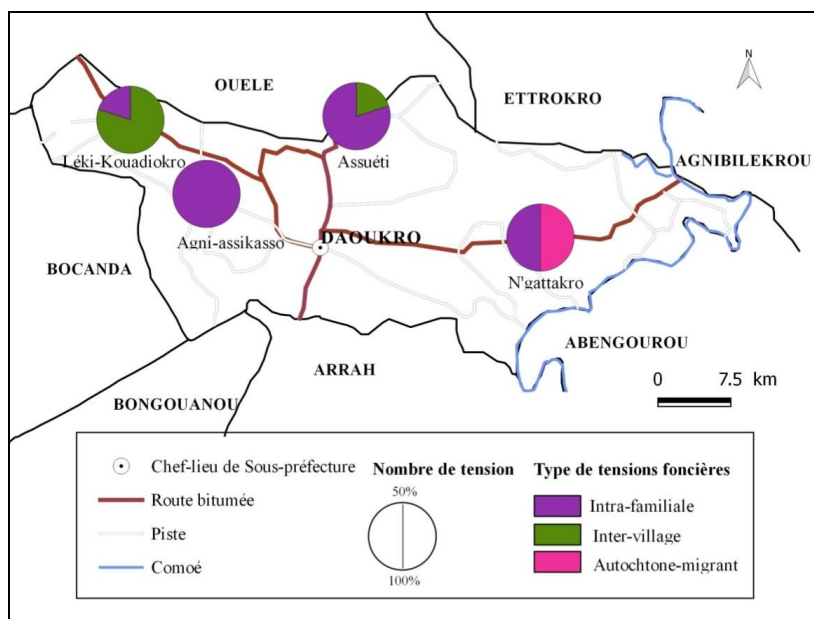
2.2.2. Des tensions foncières qui se manifestent de diverses façons

Les tensions foncières liées au développement de l'hévéaculture sont marquées par la diversité avec laquelle elles se manifestent dans la région.

2.2.2.1. Les différents types de tensions foncières

Les tensions enregistrées dans les campagnes de Daoukro sont de divers types. Les plus fréquentes sont intrafamiliales, inter-villages mais aussi celles qui opposent les autochtones et migrants (Carte 2).

Carte 2 : Répartition des différents types de tensions foncières



Source : BNETD/ CCT, 2000, Conception-Réalisation : Oura Raphaël et Koffi Julius, Septembre 2016

A la lecture de la carte, on remarque que les tensions entre les membres d'une même famille sont les plus courantes (82% des cas); elles sont observées dans tous les villages enquêtés. Les disputent éclatent le plus souvent dans des cas de violation des limites de parcelles. Il arrive aussi que des individus reprochent à des membres de la même famille d'être responsables de la réduction de la terre, soit parce qu'ils disposent de grandes superficies agricoles ou soit parce qu'ils ont eu à vendre une partie du patrimoine familial, à l'insu des autres membres. Pour de telles raisons, certains paysans interdisent à leurs frères ou neveux, l'exploitation du reste des parcelles disponibles.

La carte révèle aussi qu'il y a des problèmes fonciers entre villages voisins. Moins fréquents (11,1%), on en observe néanmoins dans les villages de Léki-kouadiokro et Assuéli. En effet, du fait de la spéculation foncière, certains paysans n'hésitent pas à mettre en vente des terres au-delà de la limite de leur village. Le témoignage du chef du village de Léki-kouadiokro en est une illustration :

« On fait limite avec 4 villages (Ananda, Nangokro, Agba bahassou et Abouanikro). Il y a souvent des litiges fonciers entre nous et ces villages. Nous sommes les vrais propriétaires de la forêt mais, ces gens réclament notre patrimoine forestier comme leur propriété. Je pense bien que c'est le commandant (Sous-préfet) qui viendra définir les limites de nos forêts pour nous ».



Les litiges entre des villages voisins peuvent surgir à l'occasion de la redéfinition des limites des terroirs (Ibo, 2012). En plus des tensions inter-villages, la carte présente aussi celles qui naissent entre les autochtones et les migrants.

Daoukro, à l'instar de plusieurs régions de la Côte d'Ivoire a accueilli des migrants Baoulé, venus du Centre du pays. Par des liens d'amitié, ces derniers ont reçu des terres par don auprès de la population autochtone. Mais, alors que les enfants de migrants s'approprient à hériter de leurs pères défunts, les descendants des donateurs leur contestent aujourd'hui ce droit coutumier d'accès à la terre. Avec une représentation de 6,9%, ce type de litige a été observé principalement à N'gattakro. Un hévéaculteur de ce village affirme :

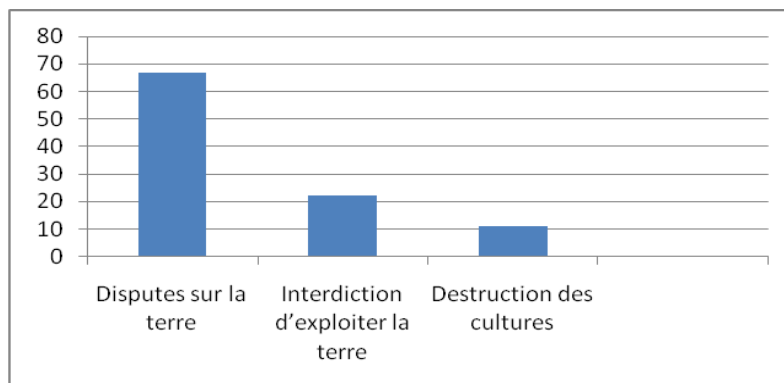
« Je suis un Baoulé du centre. Je suis l'héritier de mon père mais les enfants de nos hôtes ne me laissent pas la tâche facile. Un jour, j'étais parti au champ, ils m'ont trouvé là-bas et ils m'ont menacé avec des machettes. Ils m'ont demandé de quitter "la terre de leurs parents". Nous sommes allés plusieurs fois à Daoukro chez le sous-préfet, et pour le moment la situation s'est apaisée ».

Ces cas de remise en cause des contrats signés entre parents est la principale cause de litiges fonciers entre leurs héritiers. C'est ainsi que l'accession à la terre par don entraîne aujourd'hui des tensions foncières dans les campagnes. Ces tensions se présentent sous plusieurs formes de manifestation.

2.2.2.2. La manifestation des conflits fonciers dans les campagnes de Daoukro

Les producteurs recourent très souvent à diverses formes de violence pour manifester leur attachement à la terre agricole. Certains procèdent par la destruction de plants ou par des menaces d'affrontements violents (figure 1).

Figure 1 : Répartition de la manifestation des tensions foncières



Source : Nos enquêtes, 2016

Il ressort de cette figure que la majorité des tensions foncières se manifestent par des disputes autour des terres (66,7%), par des interdictions d'accès aux exploitations (22,3%) ou encore par la destruction des cultures, dans 11% des cas. La récurrence de ces conflits ont fini par laisser des impacts au niveau des campagnes.

2.3. Les impacts des conflits et leurs règlements

Les tensions foncières liées à l'hévéaculture impactent négativement l'organisation de la société. Elles entraînent une atteinte à la cohésion sociale et une remise en cause de l'autorité des chefs traditionnels dans leur tentative de règlement de ces crises.

2.3.1. Les conséquences des conflits sur la cohésion sociale

2.3.1.1. Une détérioration des relations sociales entre autochtones du fait de la récurrence des conflits intrafamiliaux

Du fait de la répétition des conflits, on assiste maintenant à des relations sociales tendues et de méfiance entre les autochtones. Cette situation se justifie par le fait qu'au cours des palabres nés autour du foncier, les protagonistes tiennent souvent des propos injurieux. Aussi, les cas de destruction de plants marquent de façon indélébile les victimes qui peinent à tolérer à l'autre, son acte. Aussi, la plupart des paysans considèrent le fait d'être convoqués devant les autorités administratives ou coutumières comme une humiliation. Dans bien des cas, le concerné estime en effet que le problème aurait pu se régler soit en famille soit à l'amiable. Nombreux sont ceux qui s'étonnent donc de se retrouver devant ces autorités. Voici comment l'un d'eux, enquêté à N'gattakro, exprime son mécontentement: « L'an passé, j'ai eu un problème de terre avec le premier fils de mon défunt grand frère. Mon neveu a envoyé cette affaire chez le chef canton. Ce geste ne m'a pas plu car on pouvait régler ce problème en famille. Je pense que c'est un manque de respect de sa part. » La lutte de terres due au développement du caoutchouc est aussi source de mésententes et de ruptures sociales entre les villages voisins.

2.3.1.2. Des ruptures sociales entre les villages voisins

Lorsque des conflits éclatent entre villages voisins à cause du manque de consensus autour des limites, les protagonistes recourent soit à des chefs de canton ou à des autorités administratives. Mais, dans la plupart des cas de conflits de ce genre, il est rare qu'il y ait un consensus autour du verdict. C'est alors que les tensions resurgissent, selon le chef du village de Léki-kouadiokro, lorsqu'il a fait savoir que le problème demeure malgré le fait qu'ils se soient rendus à plusieurs reprises à la justice. Le manque de compromis installe la méfiance et on assiste même à des scènes de provocations de part et d'autre. Il s'ensuit une dégradation progressive des rapports sociaux ainsi que la détérioration de la cohésion sociale entre les ressortissants de villages.

2.3.1.3. Des relations sociales conflictuelles entre autochtones et migrants

L'avènement de l'hévéaculture à Daoukro a généré des mésententes entre autochtones et allochtones. Cette situation qui représente 6,9 % des tensions foncières enregistrées dans la région, s'explique par la vente informelle des terres, devenue courante du fait de la forte demande foncière. Il en résulte des contestations au sein des familles. Mais, il arrive que des mécontents, surtout des citadins, s'adressent directement à l'acheteur comme en attestent les propos d'un hévéaculteur d'Assuéli:

« J'ai acheté une forêt de dix hectares avec un vieux de ce village en 2013. Un hectare m'a coûté 140 000 FCFA. J'ai payé l'argent de tous les 10 hectares. J'ai déjà mis en valeur 5 hectares en hévéaculture. Aujourd'hui, son fils fonctionnaire d'Etat à Abidjan qui est venu aussi faire de l'hévéaculture me demande de quitter la terre de ces parents. Il estime que la terre m'a été vendue de façon illégale. Nous sommes allés chez le chef canton, ensuite à la justice avant qu'il ne me laisse la liberté d'exploiter la parcelle ».

Non consultés dans la plupart des cas de transaction foncière, les fils d'autochtones reprochent à leurs parents la vente du patrimoine forestier. Ainsi, ces transactions sont devenues sources de conflits entre différentes communautés de planteurs autochtones et migrants (Gaouli, 2008). On assiste en outre à des remises en cause des droits de propriété sur les terres que les parents d'autochtones ont cédé par don aux premiers allochtones, arrivés depuis plusieurs décennies. En effet, les parents ont eu à tisser auparavant des liens d'amitiés qui ont facilité l'acquisition de terres par ces premiers migrants ivoiriens. Mais, face à la raréfaction des terres à laquelle elles sont confrontées aujourd'hui, les différentes progénitures peinent à s'accorder sur ces contrats ancestraux. Les fils d'autochtones comprennent mal que des terres aient été cédées par "simple don". Contestant alors ce mode d'acquisition foncière, ils demandent aux allochtones de céder les terres qu'ils occupent suite au décès de leurs parents. Mais, ces derniers considèrent que leur droit sur ces terres héritées de leurs parents défunts ne peut être contesté ou violé, ils ne comptent donc pas les céder.

Les tensions foncières sont tellement récurrentes que les paysans ont régulièrement recours aux autorités administratives, judiciaires et coutumières pour les régler.

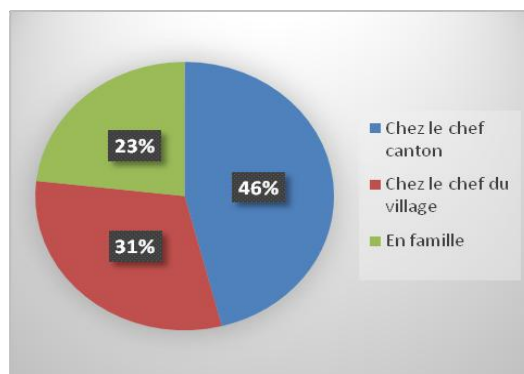
2.3.2. Les modes de règlement des conflits

Le règlement des conflits fonciers engage aussi bien les autorités coutumières qu'administratives de Daoukro.

2.3.2.1. Le mode coutumier de règlement des conflits fonciers dans les campagnes : le premier recours

Le mode de règlement traditionnel implique les autorités coutumières dans la gestion de tensions foncières (figure 2). Ces autorités interviennent dans 71,67% des différends fonciers.

Figure 2 : Répartition des modes de règlement des tensions foncières traditionnels



Source : Nos enquêtes, 2016

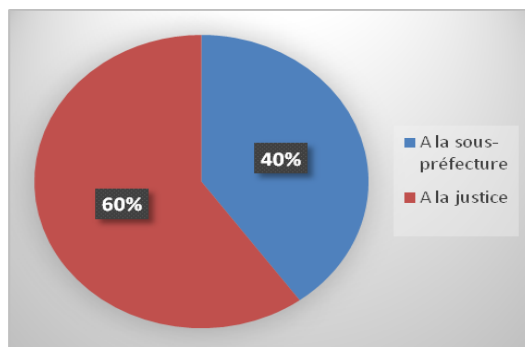
Cette figure révèle que les chefs de canton sont les autorités coutumières les plus sollicitées dans la gestion des tensions foncières dans les campagnes de Daoukro. Ils sont sollicités à hauteur de 46%. Cette situation s'explique par le fait qu'en milieu villageois ils constituent les autorités supérieures. Les chefs de canton interviennent pour les cas de conflits jugés plus délicats par les acteurs eux-mêmes. Les problèmes fonciers sont si récurrents et si violents que la sollicitation de ces chefs est devenue grande. Dans le règlement des conflits, ils font appel aux différents chefs de village. Ces derniers sont directement sollicités à hauteur de 31% dans le règlement des tensions. Selon eux, lorsqu'un conflit éclate entre deux personnes, leur intervention consiste à prendre connaissance de la parcelle qui fait l'objet de dispute. En collaboration avec leurs notables, les chefs tranchent les litiges en s'appuyant sur

les dires de témoins, sensés connaître les limites des parcelles. On constate aussi que les paysans ont recours aux chefs de familles pour le règlement des conflits fonciers. En principe, le règlement en milieu rural doit se faire en famille. Pourtant, ce type de règlement est de faible représentation (23%). La faible participation des chefs de famille dans le règlement des litiges se justifie par une remise en cause de leur autorité au sein même de la cellule familiale. Mais, c'est plutôt l'ensemble des chefs à l'échelle rurale qui voient de plus en plus leur autorité remise en cause dans la région. Les tensions foncières sont tellement récurrentes à Daoukro que certains acteurs préfèrent de plus en plus l'intervention des autorités administratives et judiciaires pour les régler.

2.3.2.2. Le mode de règlement moderne : le dernier recours

Les autorités administratives et judiciaires sont sollicitées (28,33%) lorsque les crises n'ont pas trouvé de solutions auprès des autorités coutumières (71,67%). Dans cette intervention liée aux crises autour des terres, celle des magistrats est plus élevée (figure 3).

Figure 3 : Répartition des modes de règlement des tensions foncières modernes



Source : Nos enquêtes, 2016

Les différends liés à la spéculation de l'hévéaculture sont à 40% soumis à l'autorité sous-préfectorale. Il s'agit des cas de ventes informelles des forêts dans les familles. Il en est de même que les cas de luttes de terres entre les villages voisins. Selon le sous-préfet de Daoukro, 50% des tensions foncières enregistrés à l'échelle de sa circonscription ont été résolues. Mais, lorsqu'il n'y a pas d'issues, les protagonistes saisissent la justice. Ainsi, 60% des tensions foncières soumis à la résolution par la voie moderne sont concernées et impliquent alors les magistrats qui veillent à l'application des textes juridiques. Quel que soit leur mode de règlement, les conflits fonciers entachent aujourd'hui l'activité agricole.

2.3.3. Les conséquences des tensions foncières sur la pratique hévéicole

Les nombreuses luttes de terre pour le développement de l'hévéaculture à Daoukro empêchent l'extension rapide des plantations. En effet, les querelles autour du foncier réduisent les ambitions de plusieurs personnes qui désirent acquérir la terre pour cette culture. Les tensions freinent les ambitions de nombreux jeunes de la sous-préfecture qui ont choisi de retourner sur les terres de leurs parents (Aloko et al., op cit). Aujourd'hui, la terre devient de plus en plus rare et chère. Et avec les conflits, les possibilités d'extension des cultures s'amenuisent, faisant ainsi de ces problèmes fonciers, un véritable frein au développement du caoutchouc (Gaouli, 2008). Ainsi, les tensions autour du foncier n'encouragent pas certaines personnes à pratiquer cette culture qui demande d'ailleurs assez d'investissements.

Conclusion

Le déclin de l'ancienne boucle du cacao dans les années 1980 a favorisé l'introduction de l'hévéaculture deux décennies plus tard à Daoukro. L'hévéa étant une culture pérenne, et vu l'intérêt qu'il suscite auprès des producteurs du fait de sa rentabilité relative par rapport au binôme café-cacao, sa production engendre des compétitions foncières. Il en résulte une multiplication des tensions entre producteurs dans les campagnes. Ces tensions liées à la pratique de l'hévéaculture ont des conséquences sur la cohésion sociale dans l'espace rural de Daoukro. Elles impactent négativement l'organisation de cette société en entraînant une atteinte à la cohésion sociale et une remise en cause de l'autorité des chefs traditionnels qui essaient de régler ces crises foncières. A cela s'ajoute l'impossibilité de nombre de producteurs d'étendre leurs superficies culturales. C'est au regard des impacts que les différentes autorités s'impliquent de plus en plus dans ces questions foncières dont elles ne parviennent à régler que la moitié des cas révélés. Autant dire que des efforts restent encore à faire au niveau des différentes parties prenantes, surtout de la part des gouvernants. Face à la récurrence des conflits, il est à considérer en fait que la politique d'immatriculation des terres du domaine rural ivoirien dont la mise en œuvre est ineffective depuis près de deux décennies, constitue l'ultime espoir de parvenir à la réduction de ces conflits.

Bibliographie

- Affou Y. et Tano K., 1988 « La boucle du cacao en Côte d'Ivoire : une situation migratoire inversée », communication aux 3^{ème} journées démographiques de l'ORSTOM, Paris, 20-22 septembre, 1988, 12 p.
- Aloko N. J., Djako A., N'Guessan K.G., 2014, « Crise de l'économie de plantation et modification du paysage agricole dans l'ancienne boucle du cacao : l'exemple de Daoukro », *European Scientific Journal* (en ligne), Vol 10, n°5, consulté le 23 juillet 2015, p. 308-326.
- Babo A., 2010, *Les jeunes, la terre et les changements sociaux en pays baoulé, Côte d'Ivoire*, Karthala, Paris, 206 p.
- Babo A. et Droz Y., 2006, « Conflits fonciers "De l'ethnie à la nation". Rapports interethniques et ivoirité dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire », Colloque international « *Les frontières de la question foncière-At the frontier of land issues* », Montpellier 2006, 22 p.
- Brindoumi A.K.J., 2015, « Les facteurs du développement de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire de 1994 à 2012 », *European Scientific Journal*, June 2015, édition vol 11, N°17, p. 202-219.
- Chauveau J.P., Colin J.P., Jacob J.P., Delville P.L., Pierre-Yves M, 2006, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*, Résultats du projet de recherche CLAIMS West Africa, Editions iied, 91 p.
- Gaouli Bi A.P., 2008, *Tutorat et conflits Foncier Ruraux dans l'Ouest ivoirien : Le cas de de Fengolo dans la sous-préfecture de Duekoué*, CDP, projet 1 : local contexts of conflicts and peace bulding, Research Report N°5, 46 p.
- Ibo J., 2012, « Phénomène d'acquisition massive des terres et dynamiques socio-foncières en milieu rural ivoirien: enjeux socio-économiques et culturels », Conférence-débat sur *Les acquisitions massives des terres agricoles en Afrique et les droits des communautés rurales*, organisée par inades-formation international, 14 p.
- Lobé A.M., Effossoua K.A., Loroux S., Segbenou R., 2012, *Etude participative sur les acquisitions massives de terres agricoles en Afrique de l'ouest et leur impact sur*

l'agriculture familiale et la sécurité alimentaire des populations locales, Rapport d'enquête, 53 p.

Kanohin F., Saley M.B., Aké G.E., Savané I., Djè K.B., 2012, « Variabilité climatique et productions de café et cacao en zone tropicale humide : cas de la région de Daoukro (Centre-est de la Côte d'Ivoire) », *International Journal of Innovation and Applied Studies*, Vol. 1 No. 2 Dec. 2012, p. 194-215.

Kouadjo J. M., Keho Y., Mosso R. A., Toutou K.G., Nkamleu G. B. et Gockowski J., 2002, *Production et offre du cacao et du café en Côte d'Ivoire*, Programme pour la Durabilité des Cultures Arbustives, ENSEA. Enquête de base STCP Côte d'Ivoire 2002

Kouakou J., Coulibaly B., Oura K. R., Théoua K. A. P., Doudou D. T., 2016, « Quand la question foncière sape les actions humanitaires de cohésion dans les régions du Guémon et du Cavally en Côte d'Ivoire », *Les Papiers du Fonds* n°4, Fonds Croix Rouge Française, www.fondcrf.org, Paris, 15 p.

Kouamou T. H., 2009, « La ruée vers l'hévéa », in *Jeune Afrique économique*, n°2533, 4 p.

Kouamé D. E., 2014, « Le développement de l'hévéaculture, les mutations agricoles et spatiofoncières à Songon », *European Scientific journal*, Décembre 2014, vol. 10, n°35, p. 39-56.

Oura K. R., 2016, « Conflits fonciers et vulnérabilité de l'agriculture familiale à Duékoué (Côte d'Ivoire) », *Les territoires en crise violente en Afrique*, in *Territoires d'Afrique* n°8, p. 71-76.

PACIR., 2013, *Evaluation du potentiel à l'exportation du caoutchouc, Appui institutionnel et opérationnel pour l'amélioration du cadre des affaires et le renforcement de la compétitivité des exportations de la Côte d'Ivoire*, APROMAC, WWW. Apromac. Ci, 79 p.

Ruf F., 2009, *L'appui à l'hévéaculture familiale*, Capitalisation sur l'expérience de l'AFD, Etude de cas: Rapport Côte d'Ivoire-Novembre 2008, Le processus d'innovation dans la région de Gagnoa, Agence Française de Développement 5, rue Roland Barthes 75012 Paris (France) www.afd.fr, 57 p.

Ruf F., 2009, L'adoption de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire : prix, imitation et changement écologique, In actes des 3 èmes journées de recherche en sciences sociales, INRA, SFER, CIRAD, Montpellier (France), 22 p.

Ruf F., Agkpo J.- L., 2008, *Etude sur le revenu et les investissements des producteurs de café et de cacao en Côte d'Ivoire*. Rapport final. Agrisystems Consortium. 118 p.

SAPH-Daoukro, 2016, *Rapport d'activité*, Daoukro, 46 p.

Tano M. A., 2012, *Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la sous-préfecture de Méadji au Sud-ouest ivoirien*, Thèse de Doctorat, Economie et finances. Université Toulouse le Mirail-Toulouse II, 261p.